



Les bases de la biodynamie en viticulture

Formation courte

- > S'initier à la biodynamie en apprenant les bases de l'agriculture biodynamique
- > Découvrir la dynamisation
- > Connaître les structures et les labels

Contenu de la formation

- ✔ Apprendre les bases de l'agriculture biodynamique
- ✔ Comment s'applique la méthode ?
- ✔ Connaître les structures et les labels
- ✔ Apparition de la biodynamie
- ✔ Contexte et raisons du « cours aux agriculteurs » de R.STEINERM
- ✔ Présentation de l'agriculture bio dynamique : les préparations et le compost, la dynamisation, les différentes phases de la lune
- ✔ Organisation, matériel utilisé, calendrier
- ✔ Cahier des charges, contrôle, coût
- ✔ Découvrir la dynamisation
- ✔ Dynamisation manuelle
- ✔ Matériel approprié pour l'application des préparations
- ✔ Elaboration et dynamisation d'un compost biodynamique

Moyens et modalités pédagogiques

✔ Moyens pédagogiques

- Salle de cours dédiée à la formation
- Supports écrits
- Equipement informatique
- Une exploitation viticole, un chai et un point de vente
- Une équipe pédagogique avec un formateur référent, formateurs, assistant de formation et accompagnatrice socio-professionnelle

✔ Modalités pédagogiques

- Applications pratiques sur le terrain
- Des mises en situation professionnelle
- Mise en situation d'une dynamisation à la main
- Echanges

La réussite se cultive ici.

Dates :
29 mars 2024

Durée :
7 h

Public concerné :
Tout salarié du secteur viticole

Financement :
La formation est financée par OCAPIAT (pour les salariés) et VIVEA (pour les chefs exploitants)

Intervenant :
Matthieu Bouchet

Modalités pratique et d'inscription

- Compléter et retourner la fiche d'inscription à télécharger sur le site internet
- Une fois les pré-requis validés, le stagiaire reçoit une convention de formation (un document obligatoire, contractuel et nominatif)
- Valider l'inscription en complétant (signature et cachet d'entreprise) et retournant la convention * adressée par le CFPPA

Après acceptation, le candidat reçoit un mail de confirmation d'inscription. Une convocation de formation précisant notamment le lieu, la date, les horaires et le programme d'action est envoyée au stagiaire environ 10 jours avant le stage.

** Sans réception d'une convention de formation valide par le stagiaire, la place en formation ne sera pas maintenue et les conditions générales seront appliquées.*

Pour toutes questions relevant de l'accessibilité de la formation aux publics en situation de handicap, contactez le centre.



Modalités d'évaluation/validation

Evaluation formative. Attestation de formation.

Public concerné - Pré-requis

Formation ouverte à tout salarié et chefs d'entreprise du secteur viticole.



Contact : Raphaël HAMZA - T. +33 (0)2 41 40 21 30
raphael.hamza@educagri.fr

Assistante formation : Corinne RESCHE - T. +33 (0)2 41 40 21 30
corinne.resche@educagri.fr

→ pisani49.fr